



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques
Mission Gestion Quantitative**

Le Préfet

Auch,

12 JUIN 2024

Objet : Anticipation de la saison d'étiage et d'éventuelles mesures de lutte contre la sécheresse pour l'année 2024.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'intercommunalité

L'observatoire européen du climat Copernicus a alerté en ce mois de mai 2024 sur le fait qu'il s'agissait du 12ème mois consécutif le plus chaud dans le monde. Notre département n'est pas épargné et en dépit d'un printemps particulièrement pluvieux, les risques d'affronter une crise sécheresse durant les mois à venir sont élevés.

En conséquence, je souhaite vous présenter les perspectives pour 2024 et évoquer avec vous les actions d'anticipation que chacun peut mettre en œuvre en fonction de son niveau de responsabilité.

Les réserves de piémont se sont remplies mais la faiblesse du manteau neigeux hivernal n'a pas permis de remplir complètement les réserves de haute-montagne. Ce même facteur a conduit à une fonte nivale précoce et au tarissement rapide des débits naturels des rivières de montagne. De plus, nous sommes confrontés à l'indisponibilité du lac de l'Oule à partir de la mi juillet en raison de sa vidange pour travaux, ce qui va nous contraindre en termes de débit de réalimentation. Sur plusieurs indicateurs clés, nous sommes dans une situation qui oscille entre le quinquennal sec et le décennal sec sur les deux sous-bassins Adour et Neste et Rivières de Gascogne.

Nous devons donc anticiper les conséquences d'un possible épisode de sécheresse, dans l'objectif d'en réduire les impacts par une plus grande sobriété. Avec l'ensemble des acteurs, les services de l'État ont tiré les conséquences des années 2022 et 2023 pour gérer plus finement le partage de la ressource en eau sur les mois à venir. Ces efforts seront insuffisants s'ils ne sont pas partagés par tous.

En tant que gestionnaires de services publics, les communes et leurs groupements sont aussi appelés à participer aux efforts de sobriété et de les relayer à leurs administrés. Si nous devons passer en gestion de crise, nous serions probablement amenés à instaurer comme les années précédentes des restrictions, voire des interdictions d'arrosage des espaces verts ou des terrains de sports.

Certains événements peuvent être aussi dépendants à un titre ou à un autre d'usages de l'eau, leur déroulement pourrait donc être affecté par des mesures de restriction, il vous appartient d'anticiper leur éventuel report ou annulation. En tout état de cause, nous vous invitons vivement à vous rapprocher du Service Eau et Risques de la Direction Départementale des Territoires du Gers et de les informer le plus en amont possible de l'organisation desdits événements, en utilisant l'adresse mail suivante : ddt-secheresse@gers.gouv.fr

Dans vos relations permanentes avec vos administrés, vous contribuez à faire connaître les dispositions réglementaires qui régissent les usages de l'eau, en particulier en situation de sécheresse : interdiction

d'arrosage des jardins et des véhicules, interdiction de remplissage des piscines, ... Pour relayer de façon fiable et efficace l'ensemble des mesures prises au titre de la gestion de crise, mesures qui évoluent en fonction de la situation, nous nous efforçons de vous communiquer rapidement les arrêtés et de répondre aux questions qu'ils suscitent.

Ces mesures doivent être rendues publiques par l'affichage municipal mais également par voie numérique (panneau, pocket, page web, réseaux sociaux, ...). Vous disposez également d'outils tels que le site VigiEau qui vous aideront à connaître finement les restrictions applicables sur vos territoires, en voici l'adresse : <https://vigieau.gouv.fr/>.

De même, par votre connaissance du territoire comme par vos relations avec vos administrés, vous percevez leurs préoccupations, les signaux faibles comme les signaux forts d'affaiblissement de la ressource, mais également les difficultés de fonctionnement des différents services publics sur vos territoires, les mortalités piscicoles ou encore les phénomènes d'eutrophisation des eaux.

Le service eau et risques de la DDT recueille ces informations à partir de la même adresse mail que précédemment et pourra répondre à vos questions. Nous vous renvoyons, à cet égard, la fiche réflexe visant à vous accompagner dans la gestion des mortalités qui avait suscité de grandes inquiétudes en 2022.

Si la situation printanière est plus favorable que l'an dernier, cela ne doit pas occulter les objectifs autour desquels il nous faut travailler collectivement :

- gérer l'urgence,
- anticiper les difficultés,
- adapter nos modèles et nos fonctionnements,
- avoir un usage sobre de l'eau pour la préserver, tant en qualité qu'en quantité.

Avec les autorités en charge du bassin Adour-Garonne, nous sommes dès à présent pleinement mobilisés pour préserver l'enjeu vital qu'est la ressource en eau. Il nous faudra être solidaires et travailler de façon concertée pour garantir les usages prioritaires que sont l'accès à l'eau potable, la sécurité incendie et la préservation des milieux.

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

Copie :

- Madame et Messieurs les parlementaires
- Monsieur le président du conseil départemental
- Madame la vice-présidente du conseil régional
- Messieurs les présidents des associations des maires
- Messieurs les présidents des chambres consulaires

Tél : 05 62 61 44 00

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr